

L'ONF PROPOSE AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS, DES PROJETS DE COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

Début septembre 2022, l'Office national des forêts affirme son offre de Compensation écologique pour les entreprises et les collectivités porteuses de projets d'aménagement. Avec plus de 11 millions d'hectares de forêts et espaces naturels gérés durablement, l'ONF, en sa qualité de gestionnaire historique des forêts publiques françaises, propose une grande variété de sites pour accueillir ces projets.

Biodiversité : un bien précieux menacé

La biodiversité est plus que jamais menacée. La sixième extinction de masse des espèces et la fragilisation continue des milieux naturels sont les conséquences directes de l'activité humaine. Les changements d'usage des terres et de la mer, liés notamment à l'urbanisation et au développement des infrastructures, sont une cause majeure de l'érosion de la biodiversité.

Les forêts, abritant près de 80% de la biodiversité terrestre mondiale, sont très impactées. Pourtant, elles jouent un rôle essentiel pour notre planète. Les entreprises et collectivités peuvent agir concrètement et durablement pour préserver la forêt et sa biodiversité.

L'ONF, opérateur de compensation, accompagne les entreprises et collectivités dans la durée

La compensation écologique d'un projet d'aménagement est le dernier maillon de la séquence ERC (Éviter – Réduire – Compenser) prévue par la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages (8 août 2016) Après avoir mis en œuvre des pratiques d'atténuation des impacts, les entreprises et les collectivités sont tenues de compenser les impacts résiduels d'un projet causant une perte nette de biodiversité à travers des mesures compensatoires environnementales sur un site naturel dédié.



Office National des Forêts

Compensation écologique

Entreprises et collectivités, vos projets d'aménagement font l'objet d'une réglementation environnementale ? Vos solutions de compensation écologique sont en forêt !

Avec plus de 11 millions d'hectares de forêts et d'espaces naturels gérés durablement, l'ONF, en sa qualité de gestionnaire historique des forêts publiques françaises, accueille vos mesures compensatoires environnementales sur une grande variété de sites.

Choisissez un interlocuteur unique et pérenne, l'ONF :

- Recherche et met à disposition du foncier
- Réalise les mesures compensatoires
- Assure le suivi et la coordination dans la durée

La biodiversité est plus que jamais menacée.

La sixième extinction de masse des espèces et la fragilisation continue des milieux naturels sont les conséquences directes de l'activité humaine et de l'urbanisation. Les forêts, abritant près de 80% de la biodiversité terrestre mondiale, sont très impactées. Pourtant, elles jouent un rôle essentiel pour notre planète. Essentielles, agissons concrètement et durablement pour notre bien-être, la forêt et sa biodiversité.

Interlocuteur unique et pérenne, l'ONF décline son offre autour de trois actions :

- Recherche et mise à disposition du foncier
- Réalisation des mesures compensatoires
- Suivi et coordination dans la durée

Il définit le projet, sa durée, son emplacement, élabore le plan de gestion associé. et pilote sa réalisation grâce à ses experts qui œuvrent au quotidien pour préserver et recréer les habitats et écosystèmes.

Des entreprises déjà engagées aux côtés de l'ONF

Plusieurs entreprises se sont déjà engagées pour préserver la forêt et sa biodiversité en compensant les impacts de leurs projets d'aménagement : APRR, RTE, SNCF, IDF Mobilités, société du Canal Seine Nord Europe, DREAL Hauts de France.

Dans le cadre des travaux nécessaires à la construction de l'autoroute A 355 permettant le contournement ouest de Strasbourg (67), la société ARCOS-SOCOS (VINCI) a missionné l'ONF pour l'accueil, la réalisation et le suivi des mesures compensatoires en forêt domaniale du Krittwald. L'engagement sur 50 ans valorise de nombreuses espèces de mammifères, oiseaux, insectes, etc. ainsi que leurs habitats.



© PICHARD Claude / ONF

En savoir plus

[L'offre de l'ONF pour accueillir les projets de compensation écologique](#)
[Carte des projets de compensation écologique en forêts publiques](#)

L'ONF EN BREF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.